FICHE DE DONNEES DE SECURITE
POLYURETHANE RESIN UR5097B

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial POLYURETHANE RESIN UR5097B

No du produit UR5097B, EUR5097BB0.586K, EUR5097BB2.954K, EUR5097BB5K, EUR5097K10K, EUR5097K25K, EUR5097K5K, EUR5097RP1000G, EUR5097RP250G, EUR5097RP250GE, ZE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Résine.

Utilisations déconseillées Nous n'avons actuellement pas d'informations sur les utilisations identifiées. Elles seront ajoutées à la présente fiche de sécurité lorsque disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur

ELECTROLUBE. A division of HK
WENTWORTH LTD
ASHBY PARK, COALFIELD WAY,
ASHBY DE LA ZOUCH, LEICESTERSHIRE
LE65 1JR
UNITED KINGDOM
+44 (0)1530 419600
+44 (0)1530 416640
info@hkw.co.uk

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+44 (0)1530 419600 between 8.30am - 5.00pm GMT Mon – Fri

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE 1272/2008)

Risques Physiques et Chimiques	Non classé.
Pour l'homme	Acute Tox. 4 - H332;Skin Irrit. 2 - H315;Eye Irrit. 2 - H319;Resp. Sens. 1 - H334;Skin Sens. 1 - H317;Carc. 2 - H351;STOT Single 3 - H335;STOT Rep. 2 - H373
Pour l'environnement	Non classé.

Classification (1999/45/CEE) Xn;R20, R48/20. Carc. Cat. 3;R40. R42/43. Xi;R36/37/38.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient DIISOCIANATE DE 4,4'-MÉTHYLÈNEDIPHÉNYLE

Etiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008

Mention D'Avertissement Danger

Mentions De Danger

H315	Provoque une irritation cutanée.

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils De Prudence

P281	Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
P285	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
P280	Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P305+351+338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P314	Consulter un médecin en cas de malaise.
P342+311	En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Conseils De Prudence Supplementaires

P260	Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
P304+341	EN CAS D'INHALATION: s'il ya difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette

EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

DIISOCIANATE DE 4,4'-MÉTHYLÈNEDIPHÉNYLE **80-100%**

No CAS : 101-68-8 **No CE : 202-966-0**

Classification (CE 1272/2008)	Classification (67/548/CEE)
Acute Tox. 4 - H332	Carc. Cat. 3;R40
Skin Irrit. 2 - H315	Xn;R20,R48/20
Eye Irrit. 2 - H319	Xi;R36/37/38
Resp. Sens. 1 - H334	R42/43
Skin Sens. 1 - H317	
Carc. 2 - H351	
STOT Single 3 - H335	
STOT Rep. 2 - H373	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Commentaires Sur La Composition

Les composants non listés sont classés comme non-dangereux ou en concentration trop faible pour être mentionnés.
Ingrediants are registered on AICS

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Donner de l'air frais et garder au chaud et au repos, de préférence dans une position assise, confortable, le dos droit. Consulter un médecin si les troubles persistent. En cas de problèmes respiratoires : pratiquer la respiration artificielle et/ou donner de l'oxygène. Observer que les symptômes d'oedème pulmonaire (dyspnée) peuvent se produire jusqu'à 24 heures après l'exposition. Appeler immédiatement une ambulance.

Ingestion

NE PAS FAIRE VOMIR ! Rincer immédiatement la bouche et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin !

Contact avec la peau

Retirer la victime de la source de contamination. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter rapidement un médecin si les symptômes surviennent après le lavage.

Contact avec les yeux

Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Consulter un médecin si les troubles persistent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation

Risque d'anhélation pseudo-asthmatique.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de manière symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Un incendie peut être éteint avec : Eau pulvérisée, brouillard ou brume. Mousse. Poudre.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

L'incendie engendre la formation de gaz toxiques.

Risques particuliers

Un feu créé : Gaz/vapeurs/fumées irritants de : Cyanure d'hydrogène (HCN). Gaz nitreux (NOx).

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Éviter de respirer les vapeurs du feu. Utiliser un masque à conduit d'air à surpression si le produit est impliqué dans un feu.

Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Lors de manipulations de la matière déversée, veuillez consulter la rubrique sur les mesures de protection à prendre. Porter un équipement de protection approprié. Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Nettoyer la zone du déversement avec beaucoup d'eau. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts.

6.4. Référence à d'autres sections

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Voir également la rubrique 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les personnes avec une déficience fonctionnelle du poumon ne doivent pas manipuler cette préparation. Les personnes sensibles à des réactions allergiques ne doivent pas manipuler ce produit. Éviter la formation de brume/aérosols. Éviter l'inhalation de vapeurs/aérosols et le contact avec la peau et les yeux. Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable. Utiliser une ventilation mécanique si la manipulation conduit à une formation de vapeurs. Les opérations de pulvérisation sont permises uniquement dans des systèmes clos ou cabines de pulvérisation avec une ventilation adéquate. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans le récipient original. Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Appellation	NORME	VME - 8 Hrs		VLE - 15 Min		Obs.
DIISOCIANATE DE 4,4'-MÉTHYLÈNEDIPHÉNYLE	VLEP	0.01 ppm(S-Inh)	0.1 mg/m3(S-Inh)	0.02 ppm(S-Inh)	0.2 mg/m3(S-Inh)	

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection

Conditions de procedé

Utiliser des mesures d'ingénierie pour réduire la contamination de l'air au niveau d'exposition permis. Assurer l'accès à une douche oculaire.

Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation adéquate, y compris une ventilation par aspiration à la source appropriée pour assurer que la limite d'exposition professionnelle ne sera pas dépassée.

Protection respiratoire

Porter un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante et de travail de courte durée. EN14387

Protection des mains

Utiliser des gants de protection en : Caoutchouc, néoprène ou PVC. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Gloves should conform to EN374

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées si une exposition oculaire est raisonnablement probable. EN166

Autres Mesures De Protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

Mesures d'hygiène

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Enlever promptement tout vêtement contaminé. Se laver rapidement en cas de contamination de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Les résidus et les conteneurs vides doivent être éliminés en tant que déchets dangereux conformément aux dispositions locales et nationales en vigueur.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Visqueux Liquide
Couleur	Marron.
Odeur	Odeur de moisi.
Solubilité	Insoluble dans l'eau
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C)	>300 (572 F)
Point de fusion (°C)	<0 (32 F)
Densité relative	1.24 @ 25 °c (77 F)
Viscosité	0.5 mPas @ 20 C
Point d'éclair (°C)	>200 (392 F) CF (Creuset fermé).
Temperature d'auto-inflammation (° C)	>530 (986 F)

9.2. Autres informations

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réagit fortement avec les acides forts, les bases, les produits chimiques organiques et certaines combinaisons métalliques.

10.2. Stabilité chimique

Stable aux températures normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation Dangereuse

Ne polymérise pas.

10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation. Réagit fortement avec les acides forts, les bases, les produits chimiques organiques et certaines combinaisons métalliques.

10.5. Matières incompatibles

Matières À Éviter

Eau, vapeur, mélanges contenant de l'eau. Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Les températures élevées produisent : Gaz/vapeurs/fumées toxiques de : Dioxyde de carbone (CO2). Monoxyde de carbone (CO). Cyanure d'hydrogène (HCN).

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Dose Toxique 1 - Dl 50

>2000 mg/kg (oral rat)

Concentration Toxique - CL 50

40 mg/l/4 h (inhalation rat)

Autres Dangers Pour La Santé

Cette substance n'a pas de propriétés cancérogènes démontrées.

Informations générales

Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

Inhalation

Nocif par inhalation. Une forte concentration de vapeurs peut irriter l'appareil respiratoire et provoquer des maux de tête, de la fatigue, des nausées et des vomissements. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

Ingestion

Peut causer des douleurs à l'estomac ou des vomissements.

Contact avec la peau

Irritant pour la peau. L'exposition prolongée ou répétée peut provoquer une grave irritation.

Contact avec les yeux

Irritant pour les yeux.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Non reconnu comme dangereux pour l'environnement. On s’attend à ce que le polymère soit de faible toxicité.

12.1. Toxicité

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l >1000

Toxicité aiguë - Poissons

CL0 96 heures > 1000 mg/l

Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l >500

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

CE0 > 500 mg/l Daphnia magna

Toxicité aiguë - Plantes aquatiques

CE0 72 heures 1640 mg/l Scenedesmus subspicatus

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradabilité

Ce produit est difficilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation

Ce produit ne contient pas de substances dont on s'attend un effet de bio-accumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information requise.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L’ÉLIMINATION

Informations générales

Les déchets sont classifiés comme des déchets dangereux. Éliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les résidus et les conteneurs vides doivent être éliminés en tant que déchets dangereux conformément aux dispositions locales et nationales en vigueur.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Généralités	Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).
Notes Pour Le Transport Routier	Non classé.
Notes Pour Le Transport Par Rail	Non classé.
Notes Pour Le Transport Maritime	Non classé.
Notes Pour Le Transport Aérien	Non classé.

14.1. Numéro ONU

14.2. Nom d’expédition des Nations unies

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Étiquettes De Transport

Aucun panneau d'avertissement de transport requis.

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information requise.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d' environnement

Législation UE

Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.

Listes santé et environnement

Aucun ingrédient n'est répertorié.

Autorisations (Titre VII Règlement 1907/2006)

Aucune autorisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

Restrictions (Titre VIII Règlement 1907/2006)

Aucune restriction d'utilisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Émise Par	Helen O'Reilly
Date de révision	APRIL 2013
Révision	6
No FDS	10673

Phrases - R (Texte Intégral)

R40	Effet cancérogène suspecté : preuves insuffisantes.
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R48/20	Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R20	Nocif par inhalation.
R42/43	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

Mentions De Danger Completes

H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d’asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes <<Organs>> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.

Avis De Non-Responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.